



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Eléments d'analyse budget principal

Conseil Municipal

Mardi 28 février 2017



Le Conseil Municipal est à nouveau invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

L'article 107 de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe) a modifié les articles L. 2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ainsi et s'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent, pour les communes de plus de 3.500 habitants, de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport est transmis dans les quinze jours du vote au Préfet ainsi qu'au Président de l'intercommunalité dont la commune est membre. Il est également mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours qui suivent son examen par le conseil municipal et dans le mois sur le site internet de la commune.

C'est l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

L'article L2312-1 du Code Général Territorial précise que : « le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du Budget de l'Exercice ainsi que les engagements pluriannuels envisagés », dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article 2121-8.

Le règlement intérieur voté le 20 juin 2014 (délibération 2014/39) prévoit à l'article 22 le débat d'orientation budgétaire. Un débat a lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et ne donne pas lieu à un vote mais à une discussion.

Le présent document introductif au débat d'orientation budgétaire (DOB) présentera successivement :

1 – Rappels sur la présentation du budget

2 - Le contexte économique et politique

3 - Analyse de la situation financière et fiscale de la commune de Roquefort les Pins :

- **Données générales,**
- **Sections de fonctionnement et d'investissement,**
- **Endettement,**
- **Fiscalité**

4 – Présentation des priorités du budget primitif 2017

1 / RAPPELS DE LA PRESENTATION DU BUDGET

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité locale, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (budget supplémentaire, décisions modificatives).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalent les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année.

Par exemple en dépenses : les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, les frais de personnel, les frais de gestion (fluides, ...), les autres charges de gestion courante (participation aux structures intercommunales, subventions aux associations...), les frais financiers (intérêts des emprunts), les amortissements et les provisions.

En recettes, les produits locaux (recettes perçues par les usagers : cantine, prestations jeunesse et sport, spectacles, crèche, concessions de cimetières, droits de stationnement...), les recettes fiscales provenant des impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières), les dotations de l'Etat comme la DGF et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales (Région, Département).

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou des travaux nouveaux (construction d'un nouvel équipement). Parmi les recettes d'investissement, on trouve généralement les recettes destinées au financement des

dépenses d'investissement comme les subventions d'investissement, la Dotation Globale d'Équipement, les emprunts, le produit de la vente du patrimoine...

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Ainsi, la capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent alimente la section d'investissement en recettes.

Lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser des dépenses nouvelles d'investissement (construction d'un nouvel équipement, achat de terrains...), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement qui couvriront une partie des dépenses
- en recourant à l'emprunt,
- en ayant recours à l'autofinancement donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement ou en augmentant les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts, augmentation des produits perçus par les usagers).

2 / LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET POLITIQUE

Au niveau international et national

Le mandat précédent avait été marqué par une crise financière et économique mondiale sans précédent avec la crise des « subprimes » en 2008 et celle des dettes souveraines en 2010.

Dans la zone euro, en dépit des mesures prises, notamment par la Banque Centrale Européenne (BCE) et des améliorations intervenues, le système bancaire est resté relativement fragile, les marchés ont périodiquement fait preuve de faiblesse, la croissance a sensiblement fléchi et le chômage s'est développé dans la plupart des pays.

Malgré les efforts de redressement consentis dans les pays aux économies les plus impactées par la crise, la reprise est restée fragile en Europe et les prévisions initiales pour 2017 déjà médiocres, sont actuellement revues à la baisse.

Le projet de loi de finances 2017 (P.L.F) est élaboré sur une hypothèse de croissance cette l'année, de 1,5% et sur une inflation des prix hors tabac de 0,8 %. Par ailleurs, à ce stade de la discussion parlementaire, les bases d'imposition (valeurs locatives) seraient revalorisées de 0,4% (contre 1% l'année dernière). Le P.L.F prévoit de maintenir le mécanisme du Fonds de soutien à l'investissement local en le dotant d'une enveloppe de 1,2 Mds d'euros, destinée à permettre aux collectivités d'investir à nouveau, et divisée comme suit

- une enveloppe de 600 M€ consacrée comme en 2016 à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités, notamment pour la transition énergétique, l'accessibilité et le logement,
- une enveloppe de 600 M€ destinée à soutenir les projets des territoires ruraux dont une partie sera mobilisée pour financer les contrats de ruralité (216 M€)

Nouvelle baisse des dotations forfaitaires de l'État et contribution au redressement des comptes publics : Les dotations de l'État au profit des collectivités locales devraient être réduites de 2,63 Mds d'euros en 2017 (3,7Mds d'euros en 2016).

Cette nouvelle baisse s'ajouterait donc aux 8,9 Milliards d'euros supprimés en 2014, 2015 et 2016. Comme en 2016, cette réduction impactera la Commune de Roquefort les Pins et diminuera d'autant sa capacité d'investissement.

Dans le même temps, le fonds de péréquation intercommunal et communal (F.P.I.C) ne serait pas revalorisé et resterait plafonné à 1Mds d'euros.

L'environnement économique national

En cette fin d'année 2016, les taux d'intérêts restent toujours à un niveau extrêmement bas. Cette situation présente plusieurs avantages. En premier lieu, elle permet de limiter la charge de la dette en intérêts (pour les emprunts à taux variable). Néanmoins, une remontée des taux est attendue cette année. Comme pour les années précédentes, il sera donc prudent d'envisager une possible remontée des taux d'intérêts.

En second lieu, la faiblesse des taux d'intérêt permet aux collectivités de recourir à l'emprunt à des conditions financières plus avantageuses. Le prix du baril du pétrole devrait quant à lui connaître une légère augmentation en 2017 par rapport à 2016, tout en restant à un niveau inférieur à 2015, permettant de limiter la charge des frais de carburant et de chauffage.

<i>Source (PLF 2017)</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
<i>Prix baril Brent (USD)</i>	<i>53</i>	<i>42</i>	<i>45</i>

Au niveau local

Pour cette année 2017, il paraît prudent d'envisager une baisse (XX%) de la dotation globale forfaitaire (DGF) versée par l'État à la Commune de Roquefort les Pins (- XX.000 €).

La baisse de la DGF pour participation des collectivités a l'effort de réduction du déficit de l'Etat telle que prévue avant la réforme impactera le budget de la commune encore en 2017.

Par ailleurs le financement de la progression de la péréquation verticale de l'Etat vers les collectivités est assuré par la minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale, péréquation financée par un nombre réduit d'EPCI en lien avec la création des métropoles.

Cela devrait encore venir diminuer les recettes de fonctionnement de la commune.

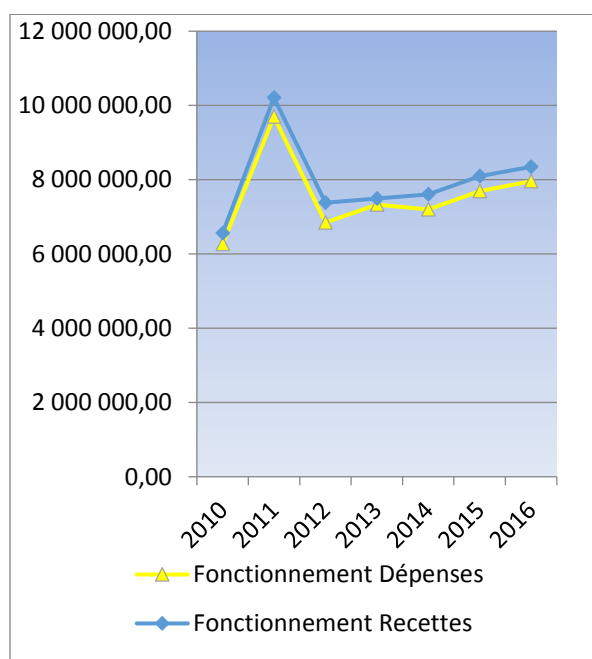
Le montant prévisionnel de la dotation globale forfaitaire en 2017 serait ainsi de l'ordre de 320 000 € (contre 670 000€ en 2014).

Quant à la dotation nationale de péréquation (FPIC), elle pourrait être estimée au même montant que l'année dernière (105 000€).

3 / ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET FISCALE DE ROQUEFORT LES PINS

Les données présentées sont issues du compte administratif de la Commune de Roquefort les Pins et sont analysées sur la période 2010/2016.

Attention pour 2011, il faut prendre en compte des écritures d'ordre comptable en lien avec les cessions réalisées (montant 2,9 millions d'euros) que nous devons faire apparaître en équilibre dans la dépenses et recettes de la section de fonctionnement.



Analyses du budget de fonctionnement

Pour l'année 2016, nos recettes sont de 8 346 340 € et nos dépenses de 7 958 539€ ce qui nous permet de dégager de l'autofinancement.

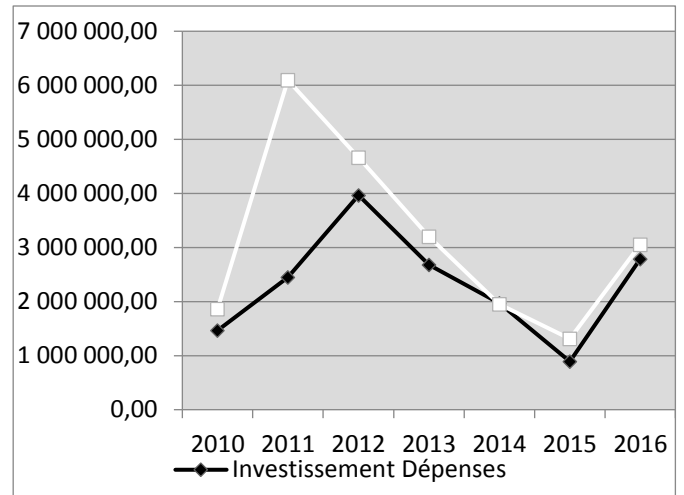
La maîtrise du budget principal communal reste une priorité en étant attentif à la masse salariale et à la politique de nos achats publics.

Analyse budget d'investissement

Les subventions des opérations des années antérieures se poursuivent selon les prévisions comptables.

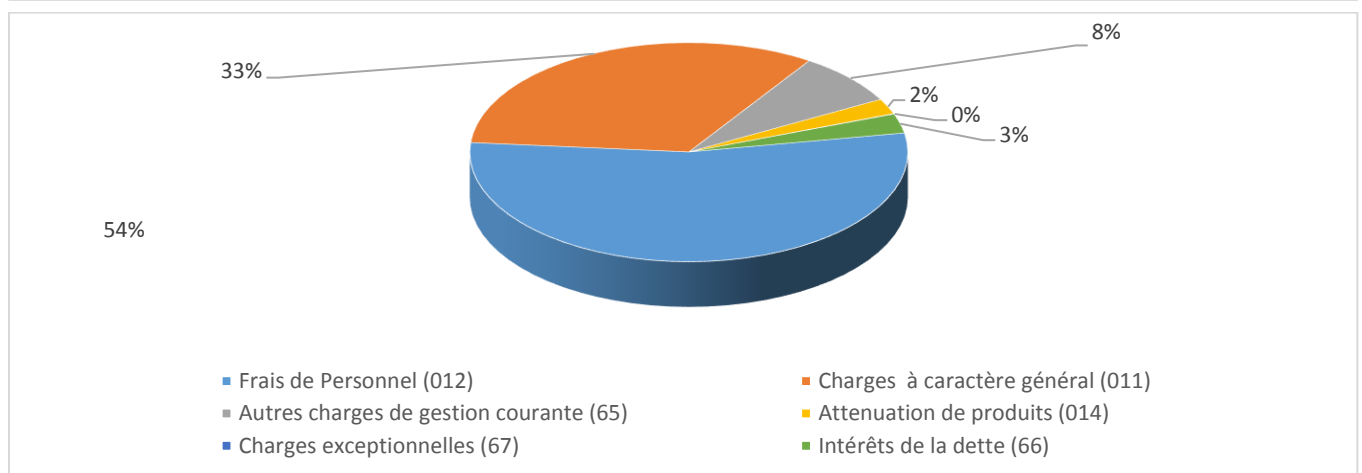
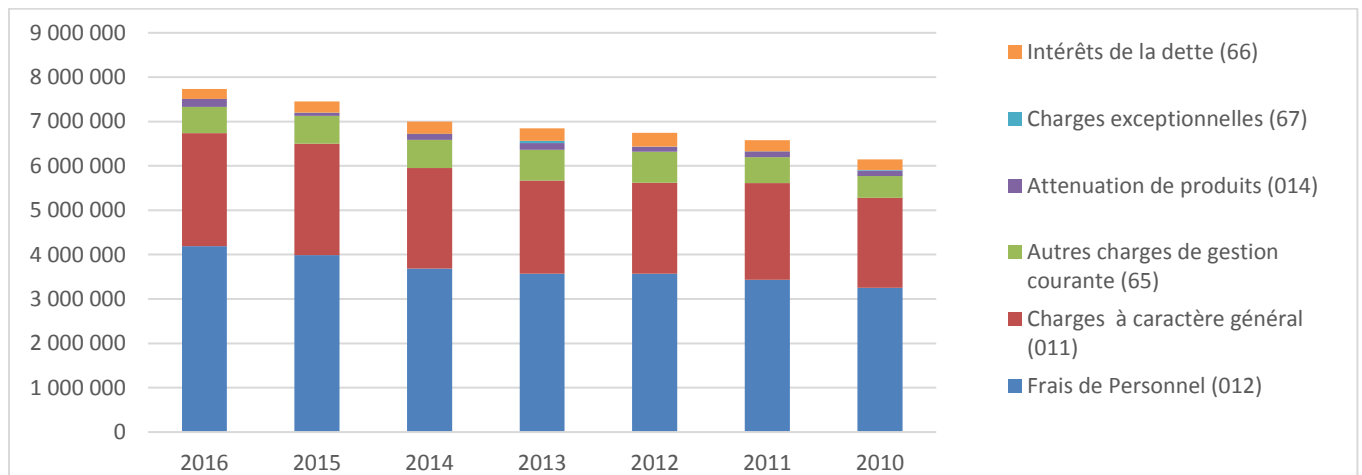
La Commune a réalisé pour **887275€** de travaux sur l'année 2016.

Pour 2016, il a été réalisé une campagne de réfection de voirie communale et le démarrage du chantier du Centre Technique Municipal (CTM).



Présentation des principaux postes du budget principal et analyse depuis 2010

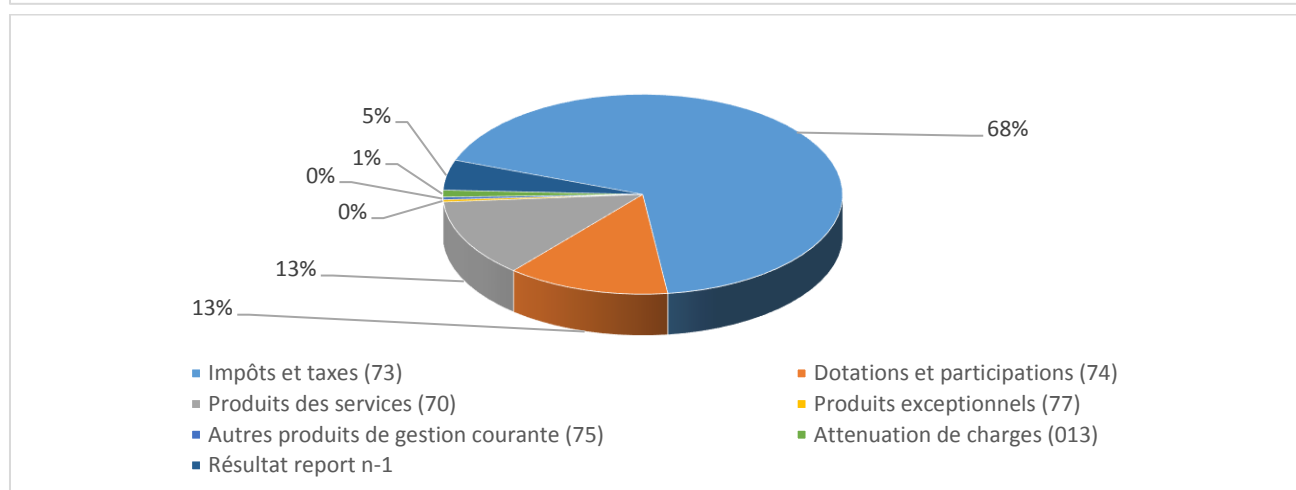
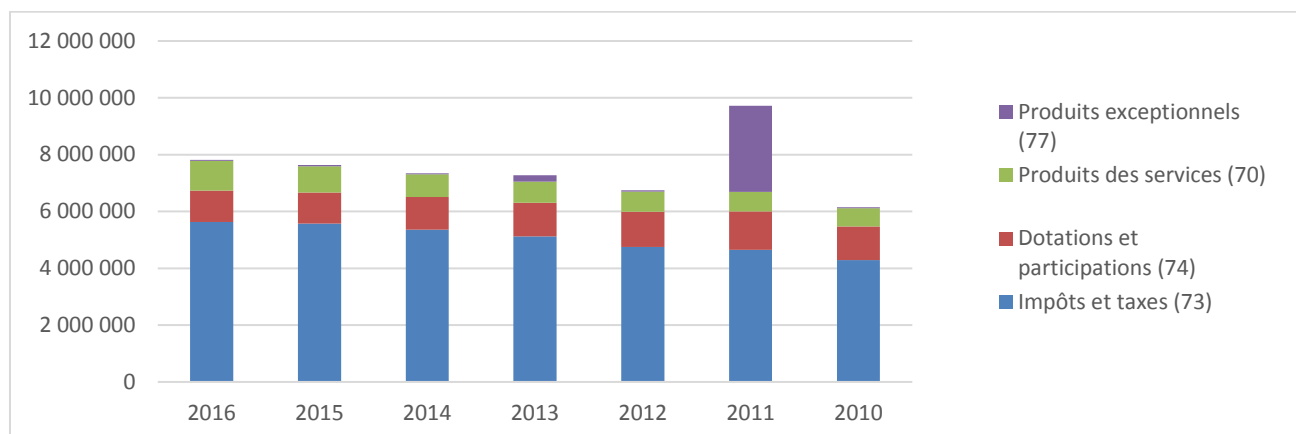
Dépenses de fonctionnement



Les frais de personnels sont à hauteur de 54% (pour rappel 54% 2015) par rapport au montant total des dépenses. Pour rappel, la moyenne de la strate est de 55,3%.

Le poids financier des dépenses de personnel (dépenses de personnel / Recettes réelles de fonctionnement) est dans la moyenne nationale qui est de 53%.

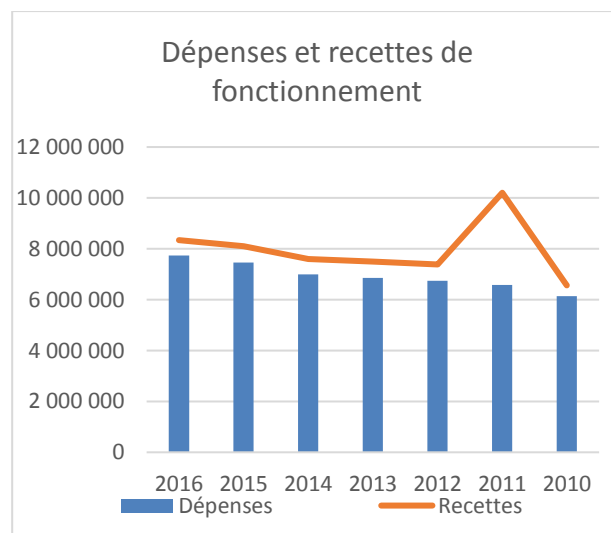
Recettes de fonctionnement



On observe que la Commune de Roquefort les Pins dépense 1203€/habitant (moyenne de la strate 1049 €/habitant).

Notre ratio de recettes est de 1261€/habitants (moyenne de la strate 1174€).

Cela est en lien avec le développement de nos services publics (cinéma, garderies, cantine, ...) et des nouvelles missions transférées par l'Etat (TAP, Urbanisme)

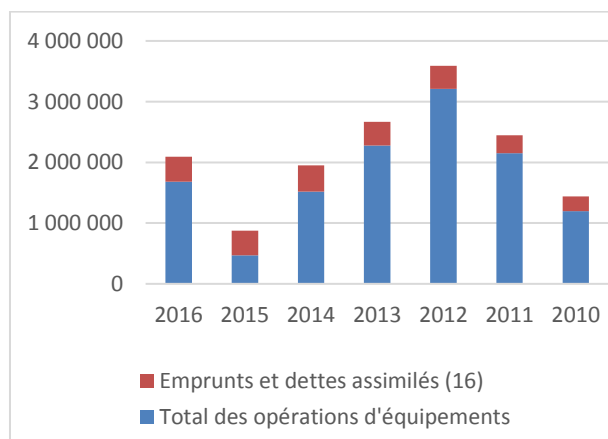


On note que nos recettes sont dues à 68% des produits des impôts et taxes avec une ressource fiscales totales de 843€ avec une moyenne pour la même strate de 728€

Pour rappel, nos taux communaux sont pour l'année 2016 :

- Foncier bâti = 12,45% (moyenne de strate 14,71%)
- Taxe d'habitation = 14,45% (moyenne de strate 20,99%)

Dépenses d'investissement

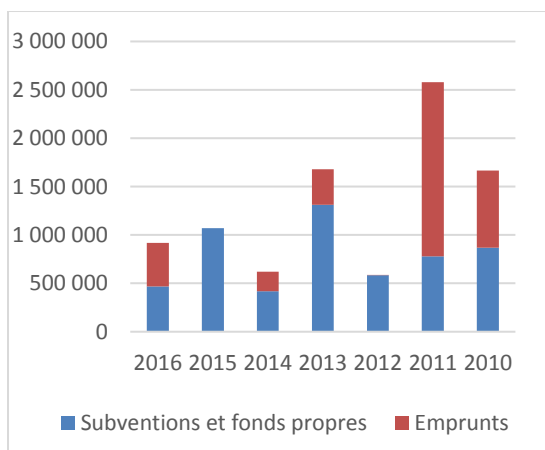
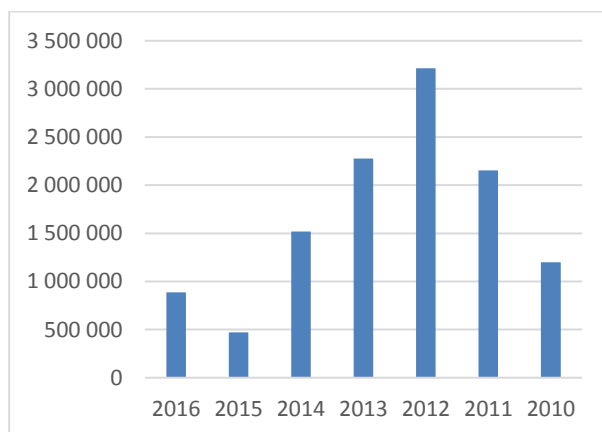


L'année 2016 aura été marquée pour une période de relance des travaux à hauteur de **887 275€**.

Total des opérations d'équipements

La commune a entrepris en 2016 des travaux importants sur son territoire :

- Réfection de voiries,
- Travaux dans les bâtiments publics,
- Construction du CTM, ...)



Recettes d'investissements

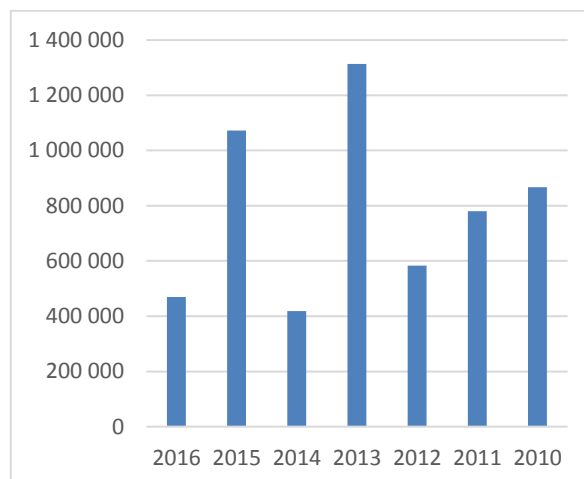
La commune a lancé un emprunt à hauteur **450 000€** en fin d'année pour financer la construction du Centre Technique Municipal (CTM).

On note également une baisse des subventions en corrélation avec la baisse des investissements des années antérieures.

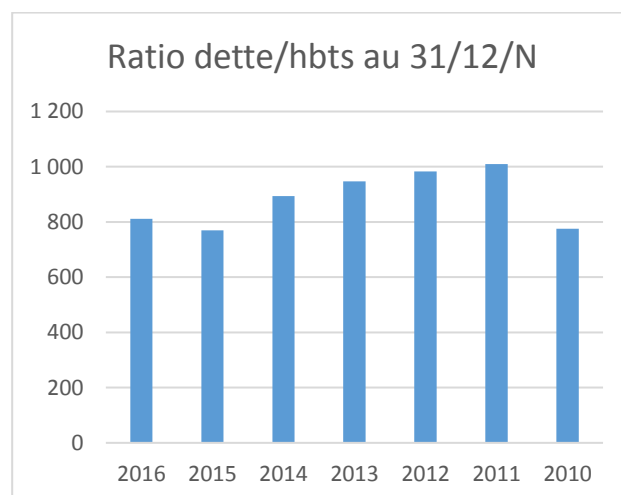
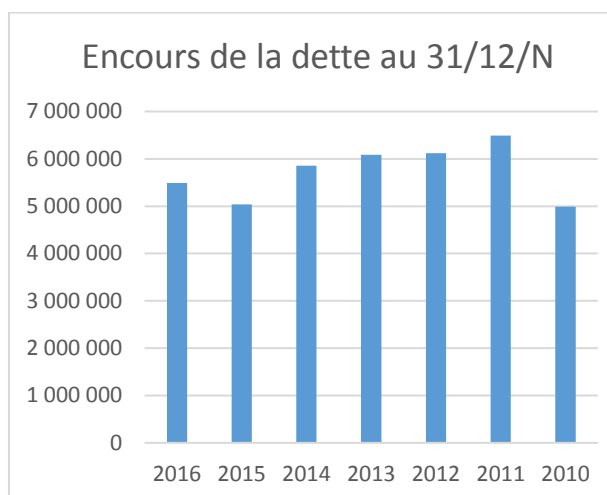
Etat des subventions et fonds propres

Cette analyse est à mettre en parallèle avec les opérations d'investissements. Il y a un décalage entre la réalisation et le versement de la subvention de 2 à 3 années.

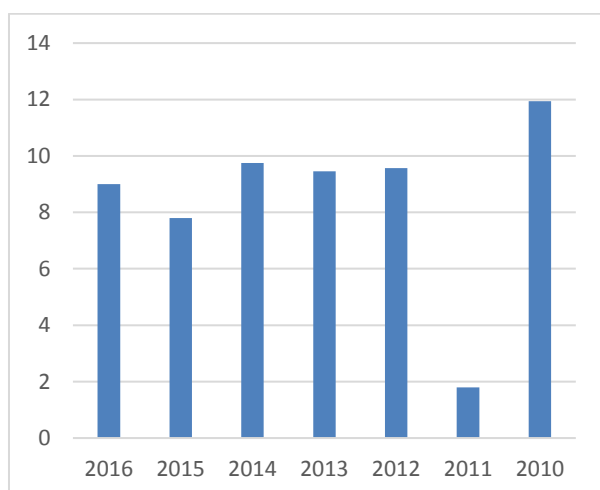
Cependant, les dossiers sont régulièrement suivis sur le plan administratif et financier.



• Analyse de la partie financière



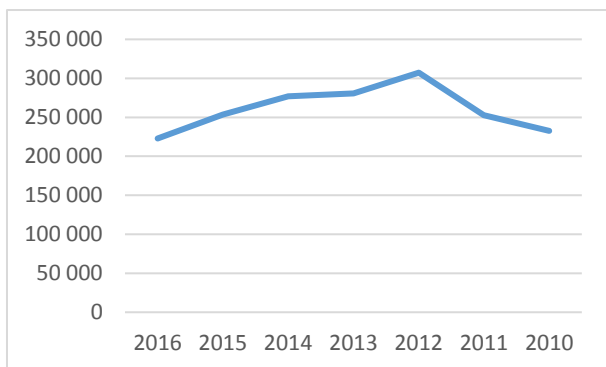
L'encours de la dette au 31/12/2016 est de 5 489 617€. Le ratio de la dette par habitant est de 830€ (pour rappel la moyenne de la strate est de 867€).



Capacité de désendettement

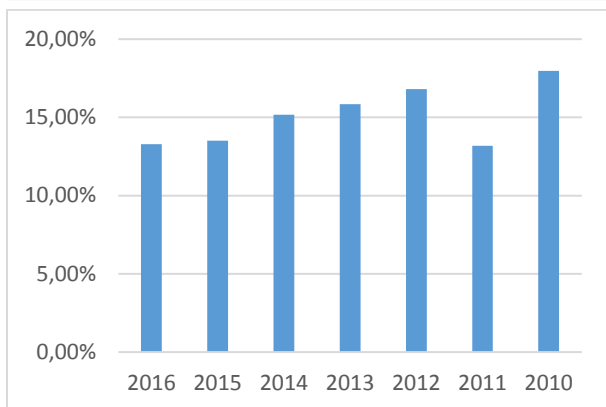
C'est un indicateur de solvabilité qui fixe le nombre d'années qu'il serait nécessaire pour rembourser l'intégralité de la dette.

Au-delà de 15 ans la situation est financièrement plus stable. Notre capacité est de 9 années à la suite du nouvel emprunt de 450 000€ (fin décembre 2016).



Intérêt de la dette

Nous observons une légère diminution en lien avec la fin de certains emprunts.



Taux de dépendance financière

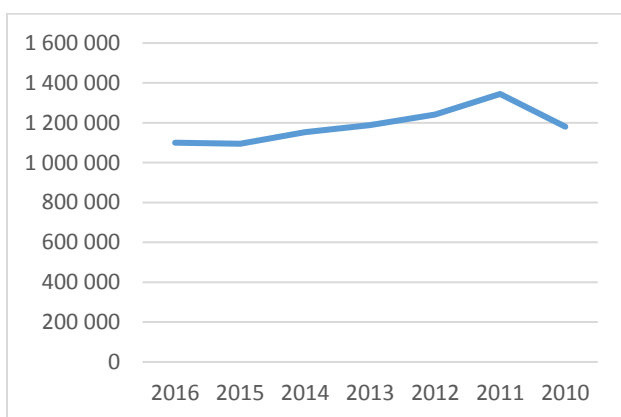
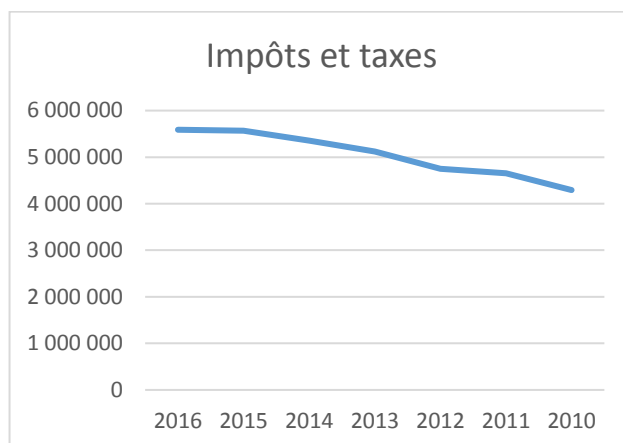
Ce taux mesure une partie de la dépendance financière de la commune, il est de 13,17% soit un taux très raisonnable.

Recettes fiscales

Le remaniement cadastral produit désormais pleinement des résultats aux niveaux des bases fiscales.

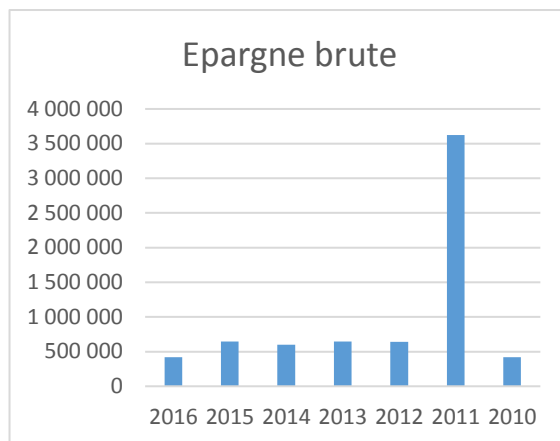
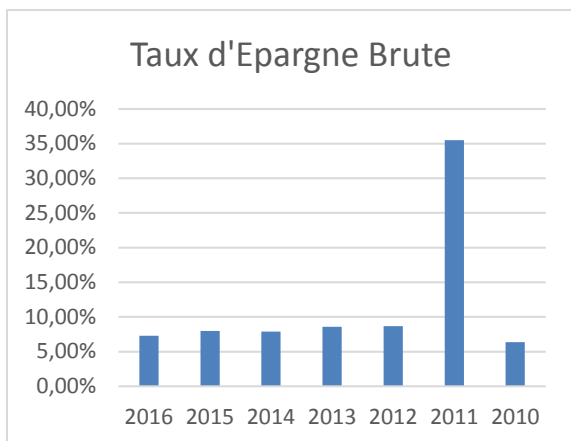
Ces dernières sont en progression. Mais nos produits restent stables.

Le taux d'autonomie financière de la commune de 42,4% (la moyenne est de 33%).



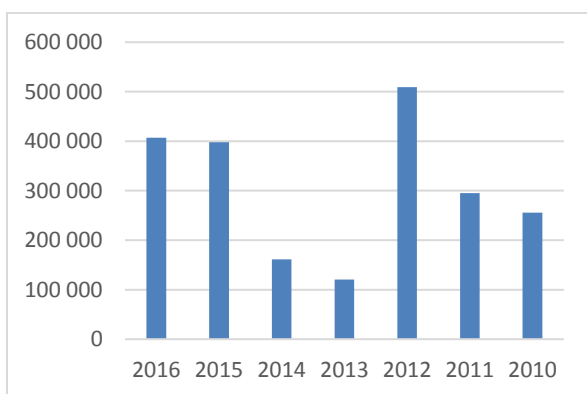
Dotations

Les dotations versées par l'Etat sont en déclin et les orientations ne sont pas rassurantes. Malgré le « gel » annoncé pour 2016, les dispositions qui sont amorcées entraînent une perte de plus de **130 000€** juste sur l'année 2016 par rapport à 2015. On constate une baisse de **48%** depuis 2012 de la dotation globale de fonctionnement (DGF)



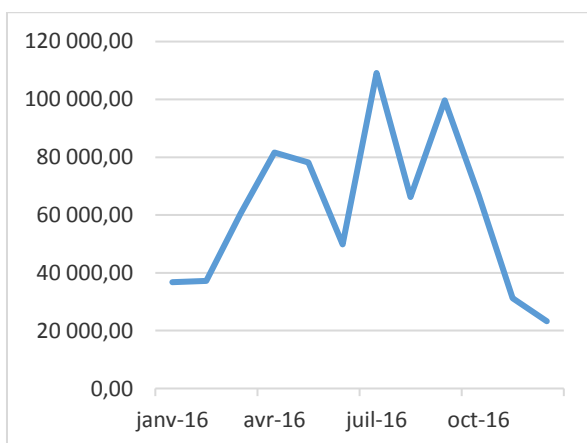
Le taux d'épargne brute pour la commune de Roquefort les Pins est de 7,31%. Le taux satisfaisant est de 8 à 15%. L'année 2016 fut une forte période d'investissement en équipements publics qui ont été financés en grande partie par la Collectivité.

L'épargne brute reste stable c'est un indicateur « d'aisance » de la section de fonctionnement c'est l'excédent indispensable pour couvrir les futurs investissements et le remboursement de la dette.



Résultat reporté n-1

Depuis deux exercices comptables la Commune retrouve de la capacité d'investissement avec plus de **400 000€** de report.



Analyse des droits de mutation 2016

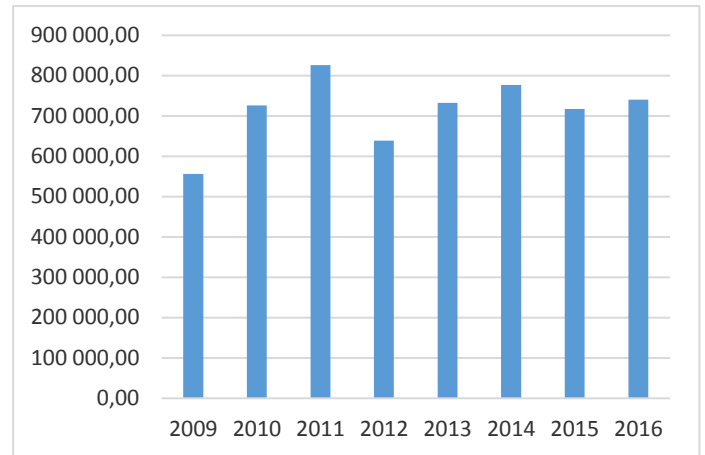
La recette liée aux droits de mutation subit des fluctuations importantes et ne nous permet absolument pas de prévoir un chiffre raisonnable en début d'année.

La stratégie adoptée depuis quelques années est de fixer un seuil à 450 000€ qui reste accessible et raisonnable.

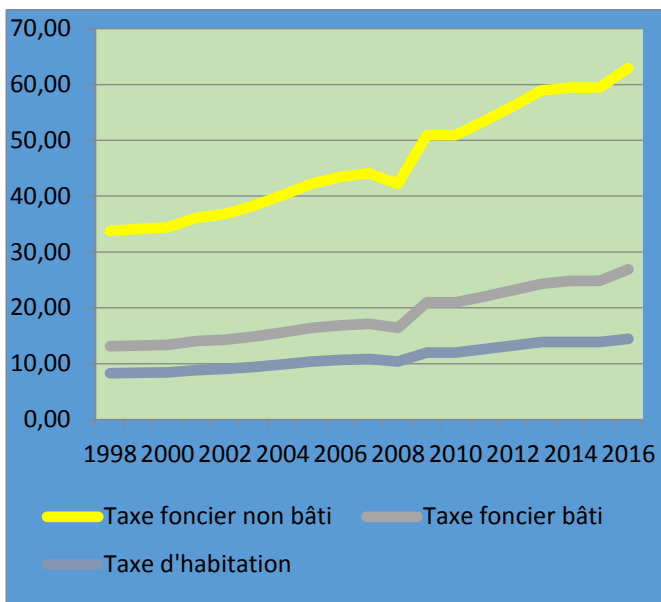
Droits de mutation – Etat des lieux

On observe une absence de régularité dans les recettes liées aux droits de mutation.

Nous constatons que sur les 5 années la fluctuation est importante et ne présume en rien une recette constante.



• Analyse de la fiscalité communale

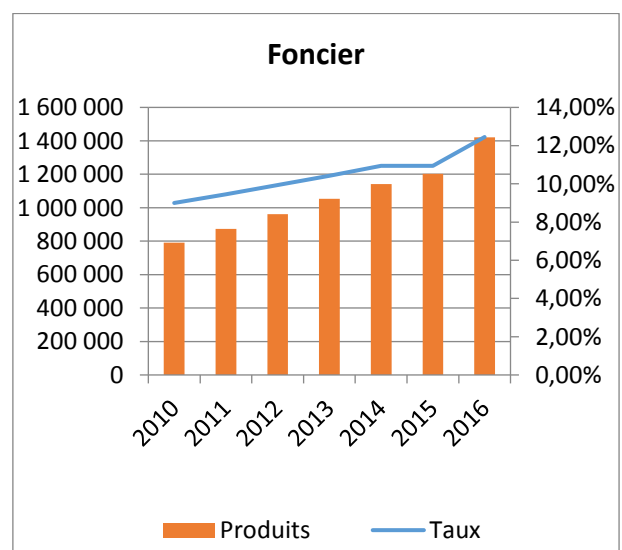
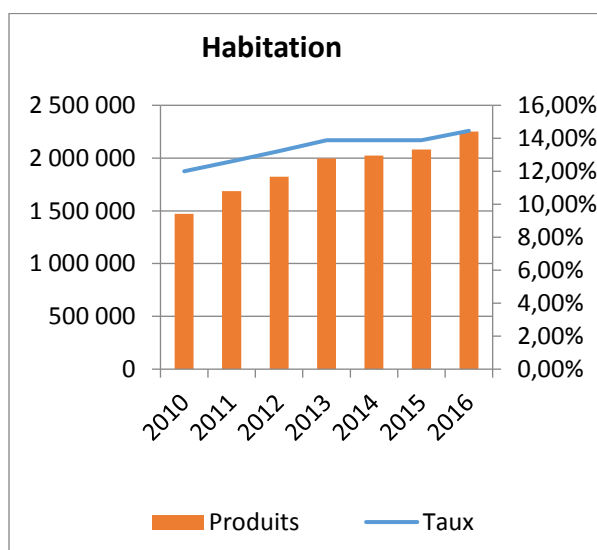


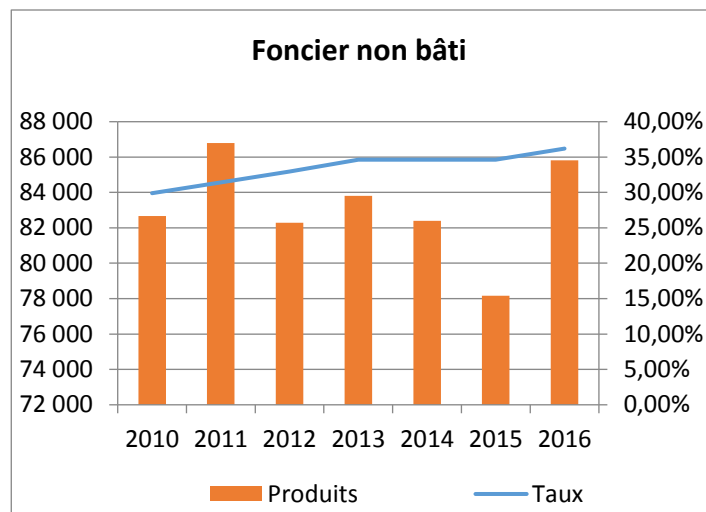
Analyse des taux communaux

L'année 2016 aura été marquée par une revalorisation des taux du foncier bâti et habitation mais il y a eu une **baisse de 50% du prix de l'eau potable**.

Pour rappel, nos taux communaux sont pour l'année 2016 :

- Foncier bâti = 12,45% (moyenne de strate 14,71%)
- Taxe d'habitation = 14,45% (moyenne de strate 20,99%)





		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Habitation	Base	12 258 000	13 392 390	13 771 546	14 374 000	14 571 000	14 983 000	15 583 301
	Taux	12,00%	12,60%	13,23%	13,89%	13,89%	13,89%	14,45%
	Produits	1 470 960	1 687 441	1 821 976	1 996 549	2 023 912	2 081 139	2 251 787
Foncier	Base	8 800 000	9 242 347	9 676 475	10 101 000	10 432 000	10 991 000	11 420 998
	Taux	9,00%	9,45%	9,93%	10,42%	10,94%	10,94%	12,45%
	Produits	792 000	873 402	960 874	1 052 524	1 141 261	1 202 415	1 421 914
Foncier non bâti	Base	276 500	276 400	249 561	242 100	238 000	225 800	237 040
	Taux	29,90%	31,40%	32,97%	34,62%	34,62%	34,62%	36,20%
	Produits	82 674	86 790	82 280	83 815	82 396	78 172	85 808
Total		2 345 634	2 647 633	2 865 130	3 132 888	3 247 568	3 361 726	3 759 510

En conclusion, le Débat d'Orientation Budgétaire de la Commune de Roquefort les Pins fait état d'une situation financière stable. L'impact des différentes baisses ou pénalités a été absorbée.

Quelques rappels de fluctuations financières qu'a subi par la commune de Roquefort les Pins :

Pénalités loi SRU sur les logements sociaux 2015 = 0€ / 2016 = 71 541€

Dotations globale de fonctionnement 2015 = 462 057€ / 2016 = 332 577€

Prélèvement intercommunalité (FPIC) 2015 = 64 913€ / 2016 = 105 005€

Cependant, la Municipalité a conservé une dynamique de travaux importants sur l'année 2016 à hauteur de plus de 1,5 millions d'euros.

4 / PRESENTATION DES PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif 2017, qui sera soumis au vote début avril, devra assurer une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale et des charges de gestion courante

Recettes

- Un travail sur l'optimisation fiscale et sur les services fournis à la population
- La poursuite du versement du Fonds de Compensation de la TVA en fonction des investissements de l'année N-2.
- Une action forte en faveur de recherches de sources de financements complémentaires (subventions, mutualisation d'actions et de missions, ...).

Dépenses

- Concernant le fonctionnement, la poursuite de la maîtrise des charges sur l'exercice prochain sera un axe prioritaire.
- Face à la conjoncture internationale et les fluctuations des prix des matières premières (carburant, fer, béton, transports, ...) et en raison des événements et de l'instabilité économique et politique, nous risquons d'avoir des prix en hausse sans en avoir la maîtrise (le prix du brut sur l'année 2017 risque de subir une hausse).
- En outre, un certain nombre de nouveaux projets pourraient être initiés en 2017 faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle dont la présentation est faite ci-après :

Tableau des projets d'investissement 2017

PROJET TRAVAUX 2017	MONTANT ESTIMATIF TTC
Voirie	300 000,00
Entretien des Chemins Communaux	300 000,00
Création parkings	90 000,00
Parking Aiglon	90 000,00
Mise aux normes des feux tricolores	35 000,00
Accessibilité (mise en conformité)	15 000,00
Matériels techniques	60 000,00
Equipements divers	30 000,00
Véhicules	30 000,00
Centre Technique Municipal	60 000,00
Aménagements techniques	40 000,00
Autres aménagements	20 000,00
Travaux salles	20 000,00
Salle Ancien Cinéma	20 000,00
Aménagement Quartiers	200 000,00
Vidéo protection	50 000,00
Entretien bâtiments communaux	120 000,00
Entretiens divers	60 000,00
Autres bâtiments	60 000,00
Matériels informatiques	30 000,00
Matériels	30 000,00
Eclairage public	50 000,00
Réseaux (pluvial, ...)	20 000,00
Equipements sportifs	70 000,00
TOTAL DES OPERATIONS	1 120 000,00